

Montréal le 11 janvier 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2019-2020
Dossier R-4057-2018**

Le 1^{er} octobre 2018, la Régie de l'énergie (la Régie) écrivait à tous les participants à ses travaux afin de les informer des modalités du **projet pilote Tribunal sans papier** qu'elle lançait dans le dossier mentionné en titre.

Tel qu'elle vous l'indiquait dans sa lettre du 5 décembre dernier, la Régie souhaite recueillir vos commentaires et suggestions sur ce projet pilote afin d'en évaluer les bons et moins bons éléments et d'évaluer l'opportunité d'étendre cette façon de faire, avec ou sans modifications selon le cas, à l'ensemble des dossiers traités par voie d'audience par la Régie.

Nous comprenons que quelques commentaires ont été formulés lors de l'audience du mois de décembre 2018 dans ce dossier et que la formation vous a demandé de transmettre selon ce que prévu à la lettre du 5 décembre 2018, soit via la boîte courriel de son Secrétariat à l'adresse suivante : Secrétariat@regie-energie.qc.ca. Nous constatons toutefois qu'aucun courriel n'a été transmis à cet égard.

L'audience étant désormais terminée, la Régie réitère qu'elle souhaite recueillir les commentaires de l'ensemble des participants à cette audience, procureurs, témoins, analystes, etc. et nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir nous les faire parvenir à votre plus prochaine convenance.

Nous vous remercions de votre collaboration à l'évaluation de la réussite de ce projet pilote et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml